

Eloquent nomme Sarah Borgna, Déléguée à la Protection des Données (DPO)

Publié le 15 novembre 2022 – mis à jour à 22:47 (version en ligne)



Le spécialiste de la Relation client **Eloquent** annonce la nomination de **Sarah Borgna** au poste de DPO, Data Protection Officer ou Déléguée à la Protection des données. Diplômée d'un Master en Droit des médias et des télécommunications de l'Université d'Aix-Marseille en 2012, Sarah Borgna débute sa carrière dans un cabinet d'avocat comme juriste stagiaire avant d'avoir l'opportunité d'entrer en stage chez Yahoo pour le même poste.

En 2014, elle rejoint Gibmedia Group comme Juriste Contrats IT/IP puis évolue en qualité de Responsable Juridique. En 2019, elle rejoint **Eloquent** en tant que Responsable Juridique avant d'être nommée Déléguée à la Protection des Données, désormais certifiée par l'AFNOR, organisme d'évaluation et de certification professionnelle.

Sarah Borgna reporte directement à Alain Bouveret. Ses missions principales ont vocation à promouvoir une mise en conformité globale au RGPD tant en interne qu'auprès des clients :

- Conseiller et informer l'entreprise
- Assurer la veille juridique sur tous les aspects réglementaires ayant un impact sur la protection des données
- Conseiller et proposer un accompagnement sur-mesure aux clients sur l'ensemble des problématiques rencontrées sur le sujet
- S'assurer que l'entreprise respecte bien la réglementation : sensibilisation des collaborateurs et réalisation d'audits =internes afin d'évaluer le respect des règles en vigueur
- Analyser l'impact des traitements de données sur la vie privée des personnes : en qualité de responsable de traitement et de sous-traitant

- Coopérer avec la CNIL : point de relais privilégié entre la CNIL et **Eloquent**.

*“Etant certifiée ISO 27701, **Eloquent** place la protection des données au cœur de son activité. Exercer ce poste dans une entreprise hyper digitalisée comme **Eloquent** représente donc un réel enjeu. De plus, parvenir à faire de la conformité RGPD un vrai levier business pour proposer des prestations de qualité et de confiance en termes de protection des données personnelles est un défi que je suis fière de relever au quotidien !”, commente **Sarah Borgna**.*

Une certification pour valider les compétences du DPO Déléguée à la Protection des Données depuis 2021 chez **Eloquent**, Sarah Borgna, 33 ans, a souhaité mettre à l'épreuve ses compétences au regard du référentiel de certification établi par la CNIL. Elle a donc préparé et obtenu la certification DPO, délivrée par l'AFNOR en septembre 2022, et validant ses compétences pour exercer ses fonctions de Data Protection Officer (DPO). Pour prétendre à l'obtention de cette certification, Sarah Borgna a dû justifier d'un minimum de 2 ans d'expérience dans le domaine juridique et plus précisément dans la protection des données.

Pour obtenir la certification, telle que définie par le référentiel établi par la CNIL, le DPO doit justifier d'un résultat d'au moins 75% de bonnes réponses à l'examen final, dont 50% de bonnes réponses dans chacun des trois domaines de compétences suivants :

- Réglementation
- Responsabilité en matière de protection des données
- Sécurité informatique.



*“Nous sommes fiers d'avoir **Sarah Borgna** à nos côtés chez **Eloquent**, qui possède une riche expérience dans le domaine du juridique et une connaissance profonde de la réglementation liée à la protection des données. Sa certification vient asseoir son aptitude et l'ensemble de ses compétences pour nous aider à décrypter les nouvelles règles et accompagner nos clients pour les appliquer à la lettre !”, conclut Alain Bouveret, Directeur Général d'Eloquent.*